

un oiseau menacé  
une espèce protégée

# LE MARTINET NOIR



## COMMENT LE PROTÉGER LORS DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE FAÇADES

La Ligue de Protection des Oiseaux entreprend chaque année des campagnes de recensement des martinets noirs sur la commune afin de mener des actions de sensibilisation et de protection de cette espèce.

### Qui est le martinet noir ?

Oiseau migrateur, exclusivement aérien, le martinet noir vient en France d'avril à août pour nidifier et élever sa couvée. Il ne quitte le vol uniquement pour entrer dans son nid afin de nourrir ses petits. C'est ainsi qu'il égaie le ciel de printemps par ses ballets aériens et son cri caractéristique.

Insectivore, il mange jusqu'à 20 000 insectes par jour dont les moustiques.

### Où le trouver ?

Localement sa population est en voie de régression. Ce n'est pas un bâtisseur, il ne salit pas les façades. Il niche généralement en hauteur dans les anfractuosités du bâti.

On peut le trouver sous les génoises, dans les trous de boulins, les coffrages de stores, les joints de façades et les nichoirs artificiels posés à cet effet.

### Le martinet est protégé

Loi du 10 juillet 1976, articles L 411-1 et suivants du Code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 29/10/2009/ liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

L'infraction la plus courante est la destruction des nids à l'occasion de travaux d'entretien des immeubles ou de réhabilitation des quartiers. Certains sont éliminés par souci de propreté des façades alors que les Martinets ne salissent pas ces dernières. Toute perturbation ou destruction des nids constitue un délit sanctionné par la loi : 15 000€ d'amande et/ou 1 an de prison.

### Quelques exemples de **menaces** qui **pèsent** sur l'espèce?



**Obstructions** des sites de nidification



**Travaux** en période de nidification d'avril à août



**Pose de filets** lors de travaux de réalisés en période de nidification

## Que faire en amont des travaux?

Se renseigner sur la présence des martinets sur le bâti auprès des services de la mairie qui détient la liste de recensement de la LPO. Si la présence de martinets est confirmée, contacter la LPO qui pourra vous conseiller sur les solutions les plus simples et les plus pertinentes à mettre en place.

## Lors de travaux de rénovation ou de construction



**En conservant** les trous de boulin, trous d'aération, cavités existantes, voire, diminuer le diamètre d'ouverture pour éviter l'intrusion de pigeons.



**En adaptant** le planning de travaux de façon à ce que ces derniers se fassent hors période de reproduction de septembre à mars.



**En installant des nichoirs artificiels intégrés** au mur qui ne modifient en rien l'aspect extérieur du bâtiment.



**En installant des nichoirs artificiels accrochés** en façade sur les bâtiments.

### En savoir +

#### LPO PACA

Villa Saint-Jules

6 av. Jean Jaurès 83400 Hyères

<http://paca.lpo.fr>

04 94 12 79 52

### Contacts

#### COEURS DE VILLE

12 rue Franklin

83400 Hyères

[hyerescoeurdeville@vad83.eu](mailto:hyerescoeurdeville@vad83.eu)

04 94 65 24 72

Guide technique : Biodiversité et bâti réalisé par le CAUE et la LPO Isère

<http://www.biodiversiteetbati.fr>

